

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	10 (1922)
Heft:	139
Artikel:	La quinzaine féministe : un message pontifical. - De l'éligibilité des femmes. - La votation genevoise
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257370

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER... ,	6.50
Le Numéro.... ,	0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert.	24 insert
La case,	Fr. 45.— 80.—
2 cases,	• 80.— 160.—
La case 1 insertion:	5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : En route pour les 1732 abonnés! — IV^{me} Cours de vacances organisé par l'Association suisse pour le Suffrage féminin. — La quinzaine féministe: E. GD. — L'éducation sexuelle: D^r N. WINTSCH-MALÉEF. — De ci, de là... — Les régimes matrimoniaux suivant le Code civil suisse: Nelly SCHREIBER-FAVRE, avocate. — Les femmes dans l'imprimerie. — A travers les Sociétés féministes et féminines. — En réponse... — *Feuilleton*: Impressions sur les écoles de Londres (*suite*): Ketty JENTZER.

A VIS IMPORTANT. — En raison des vacances de Pâques la parution de ce numéro a dû être légèrement avancée. Et pour la même raison, la parution du prochain numéro (25 avril) sera légèrement retardée. Nos amis nous pardonneront cette petite irrégularité d'autant mieux que le Mouvement Féministe n'est pas coutumier du fait.

En route pour les 1732 abonnés !

Petite avance, à petits pas. Nous enregistrons cette quinzaine

5 abonnés nouveaux

Mais si cette allure de tortue nous est un gage que nous atteindrons plus sûrement notre but qu'en procédant par bonds de lièvre ... alors, ne nous plaignons pas. Et marchons de l'avant!

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE"

IV^{me} COURS DE VACANCES

organisé par l'Association suisse pour le Suffrage féminin

C'est en plein verdoyant canton d'Appenzell que se réuniront, cette année, nos suffragistes pour leur cours de vacances, puisque le lieu définitivement choisi a été la délicieuse petite ville de Heiden. Il est évident que ce n'est pas précisément à la porte de la Suisse romande; qu'importe! Nous dirons même au contraire: raison de plus pour s'y rendre de nos trois cantons et du Jura bernois! Car c'est là une occasion qu'il serait dommage de laisser échapper de faire connaissance, tant avec nos Confédérées de notre « extrême-Orient » qu'avec leur pays charmant, agreste et paisible, et cela dans des conditions tout spécialement agréables de séjour. Les hôtels de Heiden, qui sont fort bons, offrent en effet des prix tout à fait raisonnables à nos suffragistes; celles-ci comptent organiser des promenades dans les environs, et de plus, une fois le cours terminé, rien n'est plus facile que de passer ses vacances entières en Appenzell, pour profiter de cette occasion de se perfectionner dans la pratique de l'allemand.

La date du cours a été fixée du 17 au 22 juillet. Le programme comprend, sauf modification de la dernière heure, et en plus des habituels exercices pratiques de discussion, de prési-

dence, etc., dans les deux langues, dirigés par M^{les} Grütter et Gourd, les six conférences suivantes :

1. *La femme et le Code pénal* (allemand): M. le prof. Zürcher (Zurich).
2. *La traite des blanches et sa répression légale* (allemand): M. le prof. Ninck (Winterthour).
3. *L'organisation de la protection de l'enfance* (allemand): M^{le} B. Bunzli (St-Gall).
4. *Le travail de la femme pour la paix* (allemand): M^{me} C. Ragaz (Zurich).
5. *Histoire du mouvement suffragiste en Angleterre* (français): M^{le} Gourd (Genève).
6. *Conférence* en français dont le sujet et le nom de l'orateur seront annoncés ultérieurement.

Pour tout renseignement, on peut s'adresser dès maintenant à M^{me} Lucy Dutoit, Tourelles-Mousquines, Lausanne.

La Quinzaine féministe

Un message pontifical. — De l'éligibilité des femmes. — La votation genevoise.

Benoit XV, on s'en souvient, était un pape féministe, qui avait manifesté à plusieurs reprises ses sympathies pour notre mouvement. Mais son successeur, semble-t-il, ne lui cède en rien à ce point de vue: il a en effet fait répondre par le cardinal Gasparri à un message de la Société catholique suffragiste par ce télégramme significatif: *Présidente Société catholique pour le Suffrage des Femmes, Londres. St-Père vous remercie de votre hommage et vous envoie sa bénédiction.*

Après cette nouvelle preuve que le suffrage féminin n'a rien de contraire aux enseignements de l'Eglise de Rome, les catholiques de notre pays, dont l'attitude sur ce point est encore si directement opposée à celle de leurs coreligionnaires de Belgique et d'Italie notamment, désarmeront-ils enfin à notre égard? On serait en droit de l'espérer.

* * *

Les cinq députées suédoises viennent de prendre possession de leur siège, non sans que le discours du trône et ceux des présidents des Chambres n'aient relevé ce fait nouveau, et que les formalités accoutumées n'aient dû être modifiées pour la



F1436

circonstance. Le roi, par exemple, a remplacé les termes accoutumés : « Messieurs et hommes de Suède » par ceux-ci, à notre avis beaucoup plus démocratiques : « Hommes et femmes de Suède, représentants élus de la nation suédoise. » En revanche, le président de la Première Chambre a informé l'unique femme membre de cette Chambre que, tant qu'elle serait seule de son sexe parmi les sénateurs, le terme *Messieurs* continuerait à être le seul en usage. Ce que notre confrère, *the Woman's Leader*, estime de fort mauvais goût. Il est certain qu'on a d'autres habitudes en Angleterre, où justement bon nombre de femmes viennent d'être élues ou réélues membres du *London County Council*, dont les vastes attributions en matière scolaire ont été déterminées par une de nos collaboratrices.

Les élections municipales françaises ont de leur côté apporté une surprise : la présentation comme candidate, dans un des quartiers de Paris, d'une femme, M^{me} Marthe Bigot, bien connue dans les milieux féministes d'extrême gauche, et que ses idées avancées avaient fait révoquer de son poste d'institutrice — ce qui est évidemment une manière d'appliquer la Déclaration des Droits de l'Homme ! M^{me} Bigot a obtenu 352 voix contre 2171 que se sont partagées ses adversaires, et n'a par conséquent pas été élue. Elle aurait d'ailleurs obtenu la majorité que le résultat pratique aurait été le même, son sexe la rendant inéligible. Mais ici le cas est plus intéressant du fait que deux marins mutins de la Mer Noire ont été également portés sur les listes électorales par les communistes, qu'ils ont, eux aussi, obtenu des voix bien qu'inéligibles de par leur condamnation encourue, mais que leurs bulletins n'ont pas été annulés comme ceux portant le nom de M^{me} Bigot. M. Bernus, un ami de notre cause, s'en étonne dans le *Journal de Genève*. « Dans l'état actuel de la législation, écrit-il, une femme n'est pas éligible, mais son cas est le même, à la jupe près, que celui de candidats qui ont été l'objet d'une condamnation... Pourquoi deux poids et deux mesures ? » Raisonnement parfaitement juste, et auquel nous ne pouvons que souscrire ; mais quelle est celle d'entre nous, femmes, qui ne sera pas révoltée par cette constatation en noir sur blanc que « *notre cas est est le même... en matière d'éligibilité que celui d'un candidat ayant été l'objet d'une condamnation ?* »

Dédicé aux méditations des femmes antisuffragistes.

* * *

Disons encore en terminant pour éclairer la science de toutes celles de nos lectrices qui ont bien voulu apprécier notre article sur la votation populaire genevoise du 25 et 26 mars dernier, que l'on a peu voté, les questions de principe intéressant décidément et malheureusement beaucoup moins les électeurs que les questions de personnalités : attendez les élections municipales du printemps pour vérifier ce fait, indicatif de toute une mentalité ! Que la révision totale de la Constitution a été repoussée, ce qui coupe court aux espérances qui avaient pu naître à cette occasion dans certains cœurs de suffragistes ; et que la représentation proportionnelle a été adoptée comme système électoral pour les communes de plus de 1500 habitants, ce qui est assurément un progrès.

E. Gd.

L'éducation sexuelle

Depuis quelque temps, on s'occupe beaucoup, en Suisse, de l'éducation sexuelle, de sa nécessité selon les uns, de son inutilité ou même de son danger selon d'autres, considérant ce domaine comme une branche spéciale des connaissances humaines dont les enfants n'auraient guère entendu parler jusqu'à main-

tenant. S'imagine-t-on vraiment qu'il y a quelque chose de nouveau sous le soleil, et que les enfants ne parlent jamais entre eux de questions sexuelles, sur lesquelles la plupart sont en général instruits par des personnes non qualifiées et d'une manière fausse ? De nombreux exemples le prouvent. Tel, entre mille, le cas de cette classe de grands élèves auxquels le maître demanda de quelle manière ils apprirent le phénomène de la naissance des enfants. Tous, vous l'entendez bien, tous reconnaissent avoir été instruits là-dessus par des camarades et d'une manière malpropre. Aucun n'était au bénéfice d'une initiation sexuelle convenable, venant de parents ou autres adultes qualifiés.¹

Il est donc complètement faux de prétendre que les enfants ignorent le côté sexuel de la vie et qu'en touchant avec eux à ces questions (nous verrons plus loin quand et comment) nous les privons de leur innocence. Jamais innocence n'équivaut à ignorance. Et les enfants resteront d'autant plus purs et innocents que les phénomènes sexuels leur seront expliqués d'une manière propre, saine et naturelle.

Il fut un temps, combien éloigné hélas ! où les peuples vivaient paisibles et heureux, en harmonie complète avec la nature, labourant leurs champs et faisant paître leurs troupeaux. Point n'était besoin à cette époque de s'occuper d'initiation ou d'éducation sexuelles des grands et petits. La nature s'en chargeait journalement par les exemples abondant tout autour ; oiseaux couvant leur nichée, animaux mettant au monde des petits, familles humaines croissant et se multipliant selon l'Écriture.

Malheureusement les progrès de la civilisation ont changé cet état de choses. L'industrie, le machinisme, les grandes villes ont poussé les hommes à des conditions de vie malsaines, artificielles, et où le contact avec la nature est complètement rompu. Combien nombreux les pauvres petits de ces hommes n'ayant jamais vu de vache ou de poule autre qu'en image ! Certains de ces malheureux logeant dans ces horreurs qui ont nom « gratté ciel » ne descendent sur le sol qu'au bout de plusieurs années d'existence pendant lesquelles ils prennent l'air, voient le soleil et font leurs pâtes de sable dans les « jardins » établis sur les toits. Mais cet exemple d'extrême éloignement de la nature se rencontre en Amérique, heureusement ; la Suisse n'a pas encore atteint cet état de progrès avancé.

Toutefois sur un autre point la Suisse a pleinement égalé le reste des pays de l'Ancien et du Nouveau Monde. Nous voulons parler de la *conspiration du silence* pratiquée depuis des siècles et jusqu'à nos jours sur tous les aspects de la question sexuelle, observée et imposée aux jeunes par les prêtres, certains hommes de science, les ainés de la famille. L'Eglise a toujours été pour un silence de mort sur le sujet sexuel ; elle a ignoré ou faussé les faits. Le dogme du péché originel, la honte, le mystère, les légendes et superstitions substituées aux faits naturels, l'ignorance aux connaissances, l'obscurité à la lumière — portent maintenant leurs fruits désastreux. De toute part on constate que l'immoralité augmente, que les maladies vénériennes se propagent d'une manière inquiétante, que la famille se disloque, et ainsi de suite.

Pendant que l'Eglise, l'école et la famille laissaient volontairement la jeunesse dans l'ignorance, d'autres agents s'employaient activement à disséminer des notions fausses et malsaines. C'est ainsi qu'on est arrivé dans bien des

¹ « Première éducation sexuelle. » Edité par la Commission pédagogique du Comité pour l'étude des questions sexuelles. Lausanne 1919. Prix 10 fr. En vente au Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale. Valentin, 44, Lausanne.